



## SEISME

Sur une échelle de risques allant de 1 (très faible) à 5 (fort), Beynac se trouve en zone de sismicité 2 (faible).

### CONSIGNES en cas de séisme :

Ecoutez la radio (103.5 FM) pour connaître l'évolution de la situation et respectez les consignes.

Coupez le gaz et l'électricité, tenez-vous à distance des fenêtres et portes extérieures, n'empruntez pas l'ascenseur.

Si vous êtes dehors, éloignez-vous des fils électriques et de tout ce qui peut s'effondrer.

Si vous êtes en voiture, arrêtez-vous, sauf sur un pont, et attendez la fin des secousses.

N'allumez aucune flamme.

**SIGNALEZ A LA MAIRIE** tout événement susceptible d'avoir des conséquences humaines : arbre sur une route, ligne électrique au sol, fuite de gaz, problème vital.

## LES BONS REFLEXES



### SUIVEZ LES CONSIGNES

**N'allez pas chercher vos enfants à l'école** : ils sont pris en charge par des adultes qui connaissent les consignes de sécurité. Vous mettriez en danger vos enfants et pourriez gêner l'intervention des secours.

**Ecoutez la radio** France Bleu Limousin sur 103.5 FM

**Signalez à la mairie** tout événement qui vous paraît anormal, et tout événement susceptible d'avoir des conséquences humaines.

**Ne saturez pas** le réseau téléphonique.

### Numéros utiles

<b>Pompiers</b>	<b>18</b>
<b>ou depuis un portable</b>	<b>112</b>
<b>ou par fax ou SMS</b>	<b>114</b>
<b>Gendarmerie</b>	<b>17</b>
<b>Mairie</b>	<b>05 55 70 24 92</b>

et pour en savoir plus :  
<http://www.risques.gouv.fr/>



## QUE DOIS-JE FAIRE ?

Document d'information communal sur les risques majeurs à Beynac

**Que faire en cas de rupture d'un barrage en amont de Beynac ? En cas de tempête ou aléa climatique majeur ? En cas de séisme ? En cas d'inondation ?**

**Ce document vous informe des risques majeurs identifiés à Beynac et vous communique les consignes de sécurité à respecter.**

### SOMMAIRE

- S'organiser pour faire face
- Tempête ou phénomène météorologique
- Rupture de barrage ou inondation
- Séisme
- Les bons réflexes et les numéros utiles

**DOCUMENT A CONSERVER**

# S'ORGANISER POUR FAIRE FACE

## Le mot du maire et de l'adjoint chargé de la sécurité

La sécurité des habitants de Beynac mais aussi de toute personne présente dans la commune, est une préoccupation majeure pour le maire et l'équipe municipale. L'information, la prévention, l'organisation sont indispensables pour faire face en cas d'événement grave.

Conformément à la réglementation (code de l'environnement), la municipalité a établi son « Plan communal de sauvegarde », qui précise l'intervention de la commune en cas d'événement grave, naturel ou technologique : qui fait quoi, quels sont les moyens mis en œuvre ? Ce document est consultable en mairie.

- **Qu'est-ce qu'un risque majeur ?**  
C'est un risque qui se concrétise lorsqu'un événement dangereux imprévu se produit en causant de graves dommages pour les personnes, les biens et l'environnement. Il se caractérise par la gravité de ses conséquences et par sa fréquence très faible.

C'est aussi dans ce cadre qu'a été rédigé le présent « Document d'information communal sur les risques majeurs », pour informer chacun des risques identifiés à Beynac et des consignes à respecter.



## TEMPÊTE

ou phénomène météorologique

*Les risques de phénomènes météorologiques violents – tempêtes, orages, abondantes chutes de neige – sont la plupart du temps annoncés par les services de Météo France. En cas d'alerte orange, restez très attentif. En alerte rouge, suivez les consignes de sécurité :*

### AVANT L'ÉVÉNEMENT :

**Activez la chaîne d'alerte, organisez-vous entre voisins.**

**Sécurisez votre environnement : arrimez ou rangez les objets susceptibles de s'envoler.**

**Prévoyez un éclairage de secours, une radio à piles, et une réserve d'eau potable.**

### PENDANT L'ÉVÉNEMENT :

**Restez chez vous, fermez portes et volets, ne téléphonez pas. Ecoutez la radio sur 103.5 FM.**

**Obéissez aux consignes des services de secours.**

**En cas d'obligation de déplacement, signalez votre départ et votre itinéraire à vos proches.**

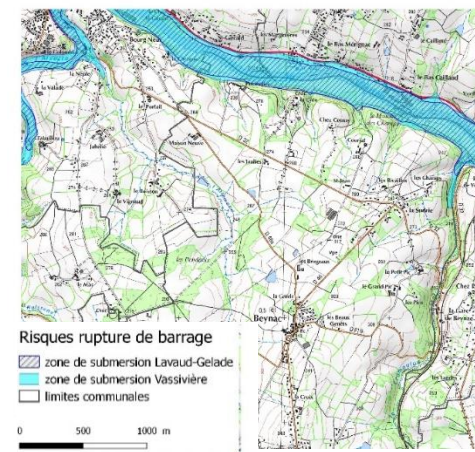
**N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol.**

**Signalez à la mairie tout événement susceptible d'avoir des conséquences humaines.**



## RUPTURE DE BARRAGE

ou inondation



*En cas de rupture d'un barrage en amont de la Vienne, le niveau de la Vienne augmentera rapidement, avec une hauteur de 'vague' de 7 m, 1 heure 30 après rupture de Lavaud-Gelade, ou de 14m, 3 heures après rupture de Vassivière.*

### CONSIGNES :

**Ne vous rendez pas dans la zone inondée ou dans la zone de danger.**

**Fuyez cette zone si vous vous y trouvez et montez sur les hauteurs les plus proches.**

**N'empruntez pas les routes en bordure de cours d'eau.**

**Ecoutez la radio pour connaître l'évolution de la situation et les consignes à appliquer.**